

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT DES PME ET DES ETI

Limiter les contraintes administratives pesant sur les PME et les ETI
Simplifier les modalités d'embauche

Les circuits administratifs sont d'autant plus efficaces qu'ils sont courts

Les propositions

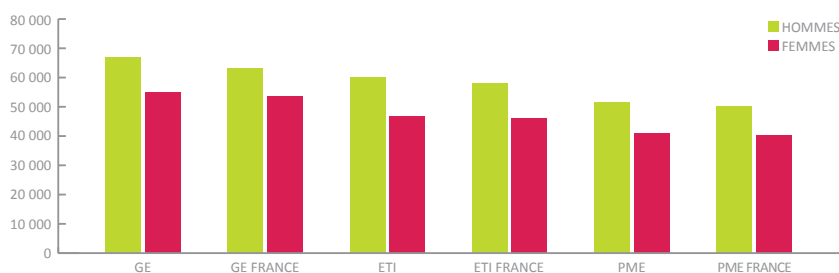
- > **Relever les seuils sociaux et fiscaux** de 10 à 20 salariés et de 50 à 100 salariés.
- > **Orienter l'épargne vers le soutien des PME et ETI** par des mesures incitatrices allant au-delà de la phase de démarrage.
- > Proposer un **contrat de travail simple et flexible** facilitant l'embauche par les PME et ETI.
- > **Transférer aux régions** le pilotage des établissements de **formation professionnelle**.

Le constat

On compte environ 140 000 PME (27 salariés en moyenne) et 5 000 ETI (700 salariés en moyenne) en France. L'ensemble de ces PME / ETI représente la moitié de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires des entreprises. Ces chiffres sont notamment inférieurs à ceux constatés dans d'autres pays où la proportion de PME / ETI par habitant est le double.

En France, le franchissement du seuil de 50 salariés entraîne plus de 30 contraintes réglementaires et fiscales particulièrement dissuasives.

En outre, les écarts de salaires avec ceux pratiqués dans les grandes entreprises (cf Enquête Nationale IESF) n'encouragent pas les jeunes diplômés à souhaiter faire carrière dans une PME ou une ETI.



	10 à 50	PME (10 à 250) 50 à 250	Total PME	ETI 250 à 5000
Allemagne	320 000	55 000	375 000	12 000
Royaume Uni	160 000	25 000	185 000	10 000
France	120 000	20 000	140 000	5 000

Les bénéfices

Amener les PME à doubler leur effectif moyen induirait 400 000 créations d'emplois.